

FICHE 41

**ENCOURS MENSUEL DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS
DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
VIS-À-VIS DES NON-RÉSIDENTS
État 10 et État 11**

1. OBJET

États 10 et 11

Ces états, remis par les établissements de crédit, permettent de calculer les flux nets des IFM en balance des paiements et contribuent à l'élaboration de la position extérieure des IFM.

2. CONTENU

Ces états recensent aux dates d'arrêté *mensuel*, y compris aux mois fin de trimestre, les créances et engagements des établissements de crédit vis-à-vis des non-résidents relatifs à leurs opérations interbancaires et à leurs opérations de trésorerie ou de prêts/emprunts, **hors créances et dettes rattachées, avant déduction des provisions** selon le principe d'enregistrement en données brutes de la balance des paiements. On rappelle par ailleurs que les pensions livrées s'analysent comme des opérations monétaires de prêts ou emprunts.

2.1. Données de l'état 10

L'état 10 recense les encours de créances et engagements en compte de correspondants, comptes de trésorerie et d'opérations interbancaires vis-à-vis des **agents financiers non résidents** (établissements de crédit non résidents et clientèle financière non résidente).

- ◆ Les encours sont ventilés par monnaies : un code par monnaie - code ISO norme 4217.
- ◆ Les encours sont ventilés en fonction de la durée initiale des créances et engagements :
 - long terme : durée initiale supérieure à 370 jours (avec marge conventionnelle 360/370 j.),
 - court terme : durée initiale inférieure ou égale à 370 jours (avec marge conventionnelle 360/370 j.).

- ◆ Les encours sont répartis entre :
 - instituts d’émission non résidents et organismes internationaux bancaires et financiers,
 - autres correspondants,
 - crédits commerciaux :
les crédits commerciaux reprennent les prêts financiers accordés à des institutions financières non résidentes sous forme de crédits acheteurs, de crédits relais de crédits acheteurs ou de crédits financiers d’accompagnement.

<u>agents financiers/opérations</u>	<u>Nomenclatures (NCL)</u>	
	<u>NCL long terme</u>	<u>NCL court terme</u>
– instituts d’émission et assimilés	600	605
– autres correspondants	602	607
– crédits commerciaux	610	–

2.2. Données de l’état 11

L’état 11 recense les encours de créances et engagements vis-à-vis de la **clientèle non financière non résidente**, y compris les organismes internationaux ni bancaires, ni financiers.

- ◆ Les encours sont ventilés par monnaies : un code par monnaie (code ISO norme 4217).
- ◆ Les encours sont ventilés en fonction de la durée initiale des créances et engagements :
 - long terme : durée initiale supérieure à 370 jours (avec marge conventionnelle 360/370 j.),
 - court terme : durée initiale inférieure ou égale à 370 jours (avec marge conventionnelle 360/370 j.).
- ◆ Les encours sont répartis entre :
 - les comptes « non spécifiquement recensés » tels que comptes d'affacturage, d'encaissement d'effets à crédit immédiat, de prêts et d'emprunts, de valeurs reçues ou données en pension, de titres reçus ou donnés en pension livrée, les comptes ordinaires débiteurs ou créditeurs,
 - les crédits commerciaux bancaires accordés à des acheteurs non résidents,

<u>opérations</u>	<u>Nomenclatures (NCL)</u>	
	<u>NCL long terme</u>	<u>NCL court terme</u>
– créances ou engagements non spécifiquement recensés	630	635
– crédits commerciaux	640	645

3. CONCORDANCE AVEC LES ÉTATS PÉRIODIQUES DE LA BAFI

Les états mensuels transmis à l'IEOM sont établis selon des règles conformes aux principes du plan comptable bancaire des établissements de crédit et s'appuient sur les documents envoyés au Secrétariat Général de la Commission Bancaire pour la Base des Agents Financiers (BAFI).

En conséquence, pour les mois de fin de trimestre (mars, juin, septembre et décembre), les états mensuels 10 et 11 doivent être établis en cohérence avec les documents BAFI de type 4000 (à titre de cadrage) et de type 4040 et 4044.

3.1. Correspondance de l'état 10 avec les documents de la BAFI

code NCL	LIBELLÉ	PLAN DE COMPTES BAFI	Correspondance avec le document BAFI mod. 4040 (ZAØ)			Pour mémoire Correspondance avec le document BAFI mod. 8010 (MBØ)		
			Feuillets	ACTIF	PASSIF	Feuillets	ACTIF	PASSIF
600	AGENTS FINANCIERS 1. <u>Banques d'émission et Organismes internationaux</u> (pension livrée incluse) – long terme	Extraits ¹ 111, 112, 121, 13 sauf 1313 14, 16, 18, 191, 301	feuille 1	105 col.1	205 col.1	feuille 1	(100 + 120) col. 2	(130 + 140) col. 2
				109 col.1	209 col.1	+ feuille 3	+ (300 + 320) col. 2	+ (330 + 340) col. 2
605	– court terme		feuille 1	101 col.1 +103 col.1 +107 col.1 +111 col.1	201 col.1 +203 col.1 +207 col.1 +211 col.1	feuille 1	(100 + 120) col. 1	(130 + 140) col. 1
						+ feuille 3	+ (300 + 320) col. 1	+ (330 + 340) col. 1
602	2. <u>Autres correspondants</u> (clientèle financière et pension livrée incluses) – long terme	121, 13 sauf 1313 14, 16, 18, 191, 20, 22, 23, 24, 25, 301	feuille 1	105 col.2,3,4,5	205 col.2,3,4,5	feuille 1	(100 + 120) col. 4	(130 + 140) col. 4
				109 col.2,3,4,5	209 col.2,3,4,5	+ feuille 2	+ (200 + 220) col. (2 + 4)	+ (230 + 240) col. (2 + 4)
			feuille 1			+ feuille 3	+ (300 + 320) col. 4	+ (330 + 340) col. 4
			+ feuille 4			+ feuille 4	+ (400 + 420) col. (2 + 4)	+ (430 + 440) col. (2 + 4)
607	– court terme		feuille 1	101 col.2,3,4,5	201 col.2,3,4,5	feuille 1	(100 + 120) col. 3	(130 + 140) col. 3
				103 col.2,3,4,5	203 col.2,3,4,5	+ feuille 2	+ (200 + 220) col. (1 + 3)	+ (230 + 240) col. (1 + 3)
			feuille 1	107 col.2,3,4,5	207 col.2,3,4,5	+ feuille 3	+ (300 + 320) col. 3	+ (330 + 340) col. 3
				111 col.2,3,4,5	211 col.2,3,4,5	+ feuille 4	+ (400 + 420) col. (1 + 3)	+ (430 + 440) col. (1 + 3)
610	3. <u>Prêts financiers</u> (crédits commerciaux) – garantis par la COFACE	1313, 191 1313, 191, extraits		////////////////////	////////////////////	feuilles 1 et 3	(110 + 310) col 2 + 4 extraits	////////////////////
				////////////////////	////////////////////	feuilles 2 et 4	(210+410) col. 4 extraits	////////////////////
611	– non garantis par la COFACE	1313, 191, extraits		////////////////////	////////////////////	feuilles 1 et 3	(110 + 310) col 2 + 4 extraits	////////////////////
				////////////////////	////////////////////	feuilles 2 et 4	(210+410) col. 4 extraits	////////////////////

¹ Hors créances et dettes rattachées, mais comprenant les créances douteuses pour leur montant brut qui doivent être classées à plus d'un an.

3.2. Correspondance de l'état 11 avec les documents de la BAFI

code NCL	LIBELLÉ	PLAN DE COMPTES BAFI	Correspondance avec le document BAFI mod. 4044 (ZEØ)			Pour mémoire Correspondance avec le document BAFI mod. 8010 (MBØ)		
			Feuillets	ACTIF	PASSIF	Feuillets	ACTIF	PASSIF
	AGENTS NON FINANCIERS hors clientèle financière	Extraits ²						
	<u>1. Clients non spécifiquement recensés</u> (pension livrée incluse) hors crédits commerciaux	20 sauf 20213 22, 24, 25, 26, 291, 301	feuilles (1 + 2)					
630	– long terme			131 col. 2 + 141 col.2 + 151 col. 2 + 171 col. 2 + 181 col. 2 + 183 col. 2 + 191 col. 2 + 193 col. 2	211 col.2 + 221 col.2 + 253 col.2 + 261 col.2 + 271 col.2 + 281 col.2 + 291 col.2	feuille 2 + feuille 4	(200 + 220) col. 6	(230 + 240) col. 6
635	– court terme			111 col.2 + 121 col.2 + 173 col.2 + 185 col.2	241 col.2 + 251 col.2	feuille 2 + feuille 4	+ (400 + 420) col. 6 (200 + 220) col. 5 + (400 + 420) col. 5	+ (430 + 440) col. 6 (230 + 240) col. 5 + (430 + 440) col. 5
	<u>2. Crédits commerciaux</u>	20213						
640	– long terme . garantis par la COFACE	20213 extraits		////////////////////	////////////////////	feuille 2 + feuille 4	210 col. 6 + 410 col. 6 extraits	////////////////////
641	. non garantis par la COFACE	20213 extraits		////////////////////	////////////////////	feuille 2 + feuille 4	210 col. 6 + 410 col. 6 extraits	////////////////////
645	– court terme . garantis par la COFACE	20213 extraits		////////////////////	////////////////////	feuille 2 + feuille 4	210 col. 5 + 410 col. 5 extraits	////////////////////
646	. non garantis par la COFACE	20213 extraits		////////////////////	////////////////////	feuille 2 + feuille 4	210 col. 5 + 410 col. 5 extraits	////////////////////

4. MODALITÉS DE TRANSMISSION

4.1. Support

Les dessins d'enregistrement des états 10 et 11 sont donnés ci-après (§ 5).

4.2. Dates d'arrêté

Les dates d'arrêté des documents mensuels sont alignées sur celles des documents mensuels destinés au Secrétariat général de la Commission bancaire, c'est-à-dire au soir du dernier jour du mois.

4.3. Délais de transmission

États 10 et 11 Quinzième jour ouvré suivant la date d'arrêté mensuel, soit **le 20 du mois suivant**.

² Hors créances et dettes rattachées, **mais comprenant les créances douteuses pour leur montant brut qui doivent être classées à plus d'un an**

5. MODÈLES D'IMPRIMÉ (pour mémoire, pas de transmission papier)

5.1. Modèle d'imprimé de l'état 10

Nom de l'établissement de crédit

<p>ÉTAT N° 10 ÉTAT MENSUEL DES ENCOURS DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS EN COMPTES DE CORRESPONDANTS, COMPTES DE TRÉSORERIE ET D'OPÉRATIONS INTERBANCAIRES (montants arrondis à l'unité)</p>

E | 1 | 0 | |

CODES NOMENCLATURE (NCL)
À REPORTER DANS LE CADRE

Code interbancaire (CIB) 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |

Code mouvement

Créances		Engagements	
Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
600	605	600	605
602	607	602	607
610	–	–	–

Banques d'émission, instituts monétaires et organismes internationaux bancaires et financiers.....
Autres correspondants
Crédits commerciaux

1. Création (première transmission) du document
2. Modification d'un document précédemment transmis
3. Annulation de la totalité d'un document précédemment transmis (2)

Date d'arrêté

J	J	M	M	A	A

Code ligne (1)	Code de la monnaie	CRÉANCES (soldes débiteurs)		ENGAGEMENTS (soldes créditeurs)	
		NCL <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Long terme	NCL <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Court terme	NCL <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Long terme	NCL <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Court terme
Totaux arithmétiques					

(1) À servir uniquement en cas de modification d'un document précédemment transmis :
C = création, M = modification, A = annulation

Date d'envoi à l'IEOM : _____

Nota : – Établir un état distinct par ligne du cartouche de l'imprimé (groupe de codes)
– Servir 13 lignes maximum par feuillet, non compris la ligne « totaux »

6. DESSINS D'ENREGISTREMENT DES ÉTATS MENSUELS 10 ET 11

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	05	N	2	1
CODE MOUVEMENT	1. Création 3. Annulation	N	1	3
DATE D'ARRÊTÉ	AAAAMJJJ année, mois, jour	N	8	4
ZONE RÉSERVÉE	0000	N	4	12
CODE DU DÉCLARANT		N	5	16
CODE DE LA MONNAIE	voir fiche 62	AN	4	21
CODE NOMENCLATURE	voir § 2	N	3	25
SENS	1. Créances 2. Engagements	N	1	28
MONTANT	en unités monétaires, sans décimale	N	15	29
ZONE RÉSERVÉE		AN	3	44
ZONE DISPONIBLE		AN	150	47
CODE DOCUMENT	E10X et E11X Nouvelle-Calédonie E10Y et E11Y Polynésie française	AN	4	197